

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis 42-2009 nouvelle déchetterie et nouveaux locaux pour la voirie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, formée de MM. Jean-Claude Curchod, Claude Echaud, Jérôme Karlen et Michel Rudaz s'est réunie à 5 reprises, les 20 et 27 avril et les 5, 11 et 13 mai 2009.

La commission tient à remercier MM. Pierre-André Janin, Municipal et Luc Gindroz, technicien communal pour leur disponibilité et les informations complémentaires transmises.

Remarques générales :

Un fait s'avère inéluctable: une nouvelle déchetterie et de nouveaux locaux pour la voirie sont nécessaires.

En effet, notre déchetterie actuelle sise au Rosset est saturée. Circulation difficile, manque de place, locaux désuets, etc.

Il en est de même pour la voirie, un regroupage et une modernisation des locaux sont un réel besoin.

Nous n'allons pas revenir sur les points relatifs à cette déchetterie ainsi qu'aux locaux de la voirie mentionnés dans le préavis en votre possession. La commission ne peut que confirmer la nécessité de moderniser ces lieux.

Cependant, malgré le fait que nous soyons totalement acquis à ce préavis, plusieurs interrogations d'ordre techniques et économiques nous empêchent de le valider sans autre.

Pour nous donner une idée plus précise des besoins liés à une commune, notre commission accompagnée de Mme Jane Meylan de la COFIN, et de MM. Pierre-André Janin, Municipal et de Luc Gindroz, technicien Communal, s'est rendue à Echallens et au Mont-sur-Lausanne afin de visiter leurs installations. Ces visites ont été très intéressantes et nous ont renseigné en partie sur les véritables exigences d'une commune ainsi que sur l'organisation nécessaire à un bon fonctionnement d'une déchetterie.

Le projet soumis par le bureau technique AGT est intéressant. Il va sans aucun doute répondre aux besoins de la majorité de la population de Cugy.

Toutefois des doutes subsistent. Par exemple, un d'entre eux est le fait que de nombreuses personnes habitant Cugy, ne sont pas motorisées. Actuellement le déplacement à la décharge des Rossets se fait à pied en quelques minutes pour celles qui habitent au Nord de notre village. Le nouvel emplacement va donc nous obliger à installer à un ou plusieurs endroits dans la Commune quelques bennes pour la récolte du verre, des matières plastiques et peut être aussi du carton. C'est un service à la population auquel nous ne pourrions pas échapper.

Un autre point qui nous interpelle: le coût global du projet AGT 2 par rapport au projet AGT 1. Nous émettons une certaine réserve concernant les économies proposées. Lorsque nous consultons les chiffres inscrits dans la variante 2, certains postes créent une incertitude. Est-

ce que la différence entre la nécessité et le superflu a bien été perçue? En effet, lorsque des économies de plus de Fr.60'000.- pour la simplification du poste électricité-luminaires et de plus de Fr.85'000.- pour divers, fenêtres, etc. peuvent être proposées, un doute se crée sur la justification du montant de la première proposition AGT 1 et, bien sûr, se reporte sur la deuxième proposition AGT 2.

Nous attirons aussi l'attention sur le fait que les économies doivent rester "intelligentes". Par exemple, il faut être prudent sur le montant de Fr.30'000.- épargné grâce à un revêtement en bitume au lieu de béton dans le dépôt, endroit où des véhicules vont être entreposés et entretenus. Un sol en béton dans ce local est impératif à cause des hydrocarbures et du poids des véhicules.

Nous le répétons, nous sommes acquis à ce projet mais nous avons le sentiment qu'il n'est pas complètement abouti et que tout n'a pas été totalement réfléchi. Il y a encore trop d'incertitudes, par exemple les chemins de Praz-Faucon et du Couchant sont tous, ou en partie sur la commune de Morrens. Afin d'éviter tout futur malentendu, nous demandons qu'une convention écrite et signée soit réalisée entre les 2 communes avant de démarrer le projet. Nous remarquons aussi que la route des Biolettes est en mauvais état, une réfection va être nécessaire. Bien sûr, cela fait sans doute partie du programme d'entretien et de réfection des voies publiques, donc pas directement lié à ce dossier, mais cela va générer des coûts supplémentaires.

Une autre interrogation, a-t-on imaginé d'utiliser le chemin des Bouleaux, lui qui est relié directement au futur giratoire de la RC 501b et qui peut aboutir pratiquement tout droit à la future déchetterie, ceci pour éviter les croisements sur la route des Biolettes?

Vous comprendrez qu'il nous est difficile de donner notre aval à ce préavis sans que les diverses questions susmentionnées aient été étudiées et répondues.

Le montant est élevé, les travaux sont importants, ce projet est pensé pour du long terme. Donc ne précipitons rien. Chacun d'entre nous doit en principe pouvoir donner des réponses aux questions qui peuvent se poser la plupart de nos concitoyennes et concitoyens. Nous devons respecter cette confiance qui nous est accordée.

Conclusion :

Vu ce qui précède, ceci explique pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, notre commission vous invite à renvoyer ce préavis à la Municipalité pour un complément d'étude et d'information.

Cugy, le 28 mai 2008

Jean-Claude Curchod

Jérôme Karlen

Michel Rudaz

Claude Echaud, rapporteur